

# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

montant des pensions Question écrite n° 73916

### Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation difficile des retraités non-salariés agricoles. Á la veille des débats parlementaires sur la loi d'orientation agricole, les mesures de revalorisation des retraites des non salariés agricoles, particulièrement des plus faibles d'entre elles, semblent insuffisamment prises en compte. Il est vrai que la situation budgétaire actuelle de la France est difficile, mais il ne serait pas normal que la rigueur budgétaire ait pour conséquences la déception et la précarité des retraités agricoles, puisqu'un déficit démographique de 50 000 pensions environ résiliées pour cause de décès tous les ans allège d'autant le déficit des pensions. C'est bien le monde agricole qui, depuis la dernière guerre, a réussi à placer notre pays au premier rang européen des pays exportateurs de produits agricoles, permettant ainsi une balance du commerce extérieur excédentaire. Aussi, il lui demande quelles perspectives il entend proposer aux retraités non salariés agricoles.

#### Texte de la réponse

Les pouvoirs publics sont pleinement conscients de la situation des retraites agricoles et s'attachent depuis une décennie à les revaloriser. Des avancées considérables ont ainsi permis d'améliorer très sensiblement la situation des agriculteurs retraités. Cependant, le Gouvernement est bien conscient qu'en dépit de ces améliorations des progrès restent souhaitables dans ce domaine. Le chiffrage des demandes formulées par les organisations des retraités agricoles s'élève à plusieurs centaines de millions d'euros. Comme une forte augmentation des cotisations des actifs agricoles est difficilement envisageable et que la conjoncture budgétaire ne permet pas d'engager aisément de nouvelles dépenses publiques, le problème du financement de ces mesures est posé. Un groupe de travail réunissant la Mutualité sociale agricole, les organisations professionnelles et les associations de retraités, mis en place en 2004 par mon prédécesseur, a mis en évidence les mesures qui devront être traitées en priorité. Parmi celles-ci figurent celles permettant de compléter les revalorisations déjà réalisées pour les retraités ayant les plus faibles ressources. En effet, un plan de revalorisation des petites retraites avait été mis en place, de 1994 à 2002. L'objectif était qu'aucune pension ne soit inférieure au montant du minimum vieillesse à l'issue d'une carrière complète en agriculture. Or, beaucoup de conjointes d'agriculteurs, parties en retraite avant 1998, ont interrompu durant quelques années leur activité sur l'exploitation pour élever leurs enfants. Elles n'ont jamais quitté l'agriculture, mais ces années-là ont été déduites de la durée de leur carrière agricole. Dès lors, la plupart de ces conjointes n'ont pu bénéficier de la revalorisation de leur retraite. Cette anomalie va être corrigée. Lors de la discussion du projet de loi d'orientation agricole, le Sénat a adopté, avec l'accord du Gouvernement, la prise en compte pour la revalorisation des retraites agricoles des périodes d'AVPF (assurance vieillesse des parents au foyer). Cette mesure sera applicable dès le 1er janvier 2006. Elle concernera près de 15 000 retraités, essentiellement des agricultrices. Le coût de cette réforme s'élève à 20 millions d'euros. Pour l'avenir, et en accord avec M. Pierre Méhaignerie, président de la commission des finances, de l'économie générale et du plan de l'Assemblée nationale, deux députés, MM. Yves Censi et Daniel Garrigue, vont analyser les autres propositions destinées à améliorer les petites retraites agricoles. Toute revalorisation des retraites nécessite un effort important des finances publiques. Les décisions devront donc s'inscrire dans les grands équilibres des projets le loi de financement de la sécurité sociale ou dans les projets de loi de finances.

#### Données clés

Auteur: M. Yvan Lachaud

Circonscription : Gard (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 73916
Rubrique : Retraites : régime agricole
Ministère interrogé : agriculture et pêche
Ministère attributaire : agriculture et pêche

## Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 20 septembre 2005, page 8620 **Réponse publiée le :** 20 décembre 2005, page 11756